Image not found or type unknown

# Golden visa en Grèce : l’investissement requis passera à 500 000 euros en 2023

**Actualité législative** publié le **03/11/2022**, vu **1555 fois**, Auteur : Edouard Leviani

**Golden visa en Grèce : l’investissement requis pour l'obtention du Golden visa grec passera de 250 000 euros à 500 000 euros en 2023 si l'investissement est réalisé dans l'une des principales villes du pays.**

## Golden visa en Grèce : l’investissement requis passera de 250 000 euros à 500 000 euros pour les grandes villes en 2023

Suite à l’annonce du premier ministre grec en septembre 2022, le montant minimal à investir en Grèce pour obtenir le golden visa va passer de 250 000 à 500 000 euros. Cette modification n’affecte que les grandes villes du pays et ne sera applicable que début 2023.

Les procédures en cours ne sont pas concernées par ce changement qui n'entrera en application que début 2023. Les conditions de renouvellement des visas déjà obtenus demeurent également inchangées.

L’obtention du golden visa grec pour un investissement de 250 000 euros demeurera possible en réalisant cet investissement en dehors des grandes villes (donc essentiellement en dehors d’Athènes et de Thessalonique). Cette modification s’inscrit dans une stratégie également adoptée par d’autres pays européens visant à éviter une trop forte augmentation des prix dans les villes principales pour préserver l’accession à la propriété des familles locales. Le Portugal a quant à lui tout simplement exclu les villes principales du pays du programme de golden visa, les investisseurs devant ainsi investir en dehors des grandes villes pour obtenir le golden visa. La stratégie choisie par la Grèce est plus souple et permet de conserver, à ce stade, l’accès aux biens de l’ensemble du pays pour les investisseurs intéressés par l’obtention d’un golden visa en Grèce.

### A qui s'adresse le programme de Golden visa en Grèce ?

Le programme de golden visa s'adresse aux ressortissants non-européens souhaitant pouvoir s'établir en Europe et donc intéressés par une expatriation ou souhaitant pouvoir librement voyager en Europe. Ce programme permet d'obtenir le visa en l'échange de la réalisation d'un investissement dans le pays tel que défini par la loi 4251 de juillet 2013.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés